



SUSPENSION de la GRÈVE

Après 8 jours de grève, nos 3 organisations syndicales suspendent le mouvement en attendant la mise en place et le résultat des mesures annoncées. Dans le cas où la Direction n'honorerait pas ses promesses nous nous remobiliserons.

NAO :

Augmentation de salaire : 1% pour les commerciaux, administratifs et maîtrises. 0,6% pour les cadres. A fin septembre +0,2% rétroactif au 1^{er} janvier pour tous les salariés si le chiffre d'affaire de 2015 est égal ou supérieur à celui de 2014.

Attribution de la Journée Autre sur les découchés sur l'ensemble du périmètre TGV.

Un week-end par planning hors temps partiel et hors période d'immobilisation couvrant au moins un week-end.

Newrest rappelle que la prime de blanchissage n'est pas supprimée et qu'aucune décision de cette sorte ne saurait être prise sans concertation et aval des Organisations Syndicales.

Planification / Pénibilité :

Toutes les parties ont convenu de l'extrême complexité du sujet de la planification. Afin, de ne pas créer plus de déséquilibres en prenant des décisions rapides et non mesurées, des réunions techniques débiteront dès lundi 02 mars. Elles reprendront tous les éléments identifiés dans les commissions planning. Une synthèse sera présentée avec les différentes possibilités au plus tard le 09 mars.

11 repos garantis sur le planning 273 pour les agents temps plein ayant un planning de 28 jours, 9 pour 21 jours de planning et 6 pour 14 jours de planning.

Newrest s'engage quand l'information lui est connue à ne pas faire partir le commercial dès lors que la course serait HLP consécutivement à un non chargement par Avirail au départ de la course et pas de possibilité de chargement pour le retour, qui de fait est un SNA Avirail.

Conditions de travail :

Dans l'attente que les différents outils présentés par CRMS, maître d'œuvre de la dotation, produisent les effets escomptés. Newrest s'est engagée à mettre en place une structure de contrôle au quitus départ afin de contrôler la conformité des dotations prévues par CRMS et de faire les réajustements si possible.

Cette solution temporaire, prévue pour une durée de 45 jours, permettra d'identifier les écarts et d'établir une carte nationale des difficultés et de pouvoir ainsi proposer des solutions pérennes au travers des outils annoncés par CRMS.

Associé à ces équipes de contrôle la Direction NEWREST adjoindra ponctuellement des huissiers en charge de mesurer de manière factuelle les écarts constatés.

Les gares concernées par ce dispositif sont les suivantes : Montparnasse, gare de Lyon, gare de l'Est, Nice, Marseille, Lyon, Lille.

De fait, un nouveau modèle de procédure de transfert de marchandises sera présenté et mis en place une fois que l'ensemble des intervenants de la chaîne logistique auront harmonisé et sécurisé les attendus que nous souhaitons factuels.

Suppression des procédures inutiles.

*Newrest s'engage à suspendre la procédure téléphonique en retour et départ province.
Newrest s'engage à passer les commandes de R2 sans les contraintes des 2 heures conformément aux précisions fournies par CRMS.*

HALTE au disciplinaire.

Newrest s'engage à ce que les courriers de convocation soient adaptés en fonction des faits reprochés.

La mesure des engagements de la direction ne sera perceptible que dans les mois à venir.

Cette grève à permis de mettre en évidence jusqu'au plus haut niveau de la SNCF, les disfonctionnements du contrat tripartite (CRMS/Avirail/Newrest WL) et de révéler de manière flagrante l'impact sur les conditions de travail à bord des commerciaux.

Vos organisations syndicales s'engagent à travailler ensemble sur tous les points notamment la pénibilité, le contrat de génération incluant le plan sénior.

Les organisations syndicales au travers de leurs fédérations s'engagent à faire intervenir leurs représentants auprès de la SNCF afin de garantir la bonne exécution des obligations de toutes les parties liées par ce contrat.

Vous êtes et nous sommes attachés à notre métier, cette mobilisation en est la preuve.